



# COMMUNIQUE

des

## ASSOCIATIONS FAMILIALES LAÏQUES DE PARIS

### PRIX DE L'ELECTRICITE

#### **Les consommateurs français sont les mieux protégés d'Europe !**

Le gouvernement s'était engagé à limiter les hausses de l'énergie, d'abord en gelant le tarif réglementé de vente du gaz (TRV), ensuite en limitant l'augmentation du prix de l'électricité à 4% par la baisse de la TICFE (taxe intérieure sur la consommation finale d'énergie).

Cet engagement est aujourd'hui confirmé : pas plus de 4% d'augmentation en 2022, sans rattrapage en 2023.

Mais la crise de l'énergie n'est certainement pas terminée, et le coût des mesures, qui atteint déjà 15 milliards d'euros, est préoccupant... Quels leviers pourra-t-on encore mobiliser pour l'avenir ?

Nous voyons en tout cas que c'est grâce aux tarifs réglementés de vente pour le gaz et à la baisse des taxes pour l'électricité, ainsi qu'à la mobilisation de moyens supplémentaires en ARENH (accès régulé à l'énergie nucléaire historique) pour faire obligation aux fournisseurs de contenir leurs prix. Ce niveau de protection des consommateurs résidentiels est possible uniquement parce que l'Etat reste le principal actionnaire d'EDF (près de 84%), félicitons-nous en !

La crise sanitaire que nous n'avons pas fini de traverser, engendre et engendrera une augmentation de la pauvreté dont savent tirer parti les extrêmes. Alors que nous approchons de l'élection présidentielle, des voix dissonantes s'expriment contre les valeurs humanistes que nous défendons ou contre la construction européenne, et trouvent du grain à moudre pour justifier leur volonté de repli identitaire, en attisant les frustrations des plus démunis d'entre nous.

Ce n'est pas la France que nous voulons et aujourd'hui nous saluons sans arrière-pensée les mesures mises en place par le gouvernement.

*Paris, le 14 janvier 2022*